

AMBASSADE DE CÔTE D'IVOIRE

LAAN VAN MEERDERVOORT 16

2517 AK - LA HAYE

ROYAUME DES PAYS-BAS



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

N° 222 /ACI/RPB-HS/13

L'Ambassade de la République de la Côte d'Ivoire à La Haye présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome et a l'honneur de lui communiquer ci après des informations sur les activités de la Côte d'Ivoire relatives au renforcement des capacités dans le domaine des crimes internationaux les plus graves :

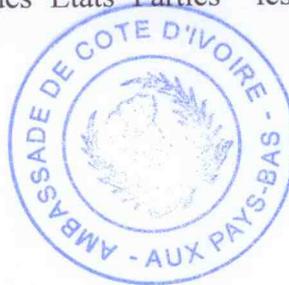
Le 18 et 19 février 2013, le Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques de la République de Côte d'Ivoire, en collaboration avec l'Union Européenne et le Centre International pour la Justice Transitionnelle, a organisé un atelier de réflexion en faveur des magistrats des juridictions de jugement sur le thème : "**Questions juridiques et défis relatifs aux procès pour crimes commis durant la crise postélectorale en Côte d'Ivoire**".

Le 11 mars 2013, une réunion rassemblant les points focaux de l'Initiative de la Côte Ouest Africaine, dite WACI, s'est tenue au siège de l'ONUCI à Abidjan. Cette réunion, la troisième de genre, qui a vu la participation de la Guinée-Bissau, du Libéria, de la Sierra-Leone et de la Côte d'Ivoire, avait pour objectif la lutte contre la criminalité transnationale.

Le 28, 29 et 30 mai 2013, s'est tenu à Abidjan, un séminaire du Réseau des Autorités Centrales et des Procureurs d'Afrique de l'Ouest qui avait pour thème : "**l'entraide judiciaire et l'extraction**". Ce séminaire avait pour objectif de réfléchir sur la lutte contre le trafic de drogues et le crime organisé en Afrique de l'Ouest.

Le 12 juin 2013 a eu lieu à Abidjan, le 4ème Conférence Internationale du Centre International pour la Justice Transitionnelle (ICT) sur le thème : "**Renforcer les poursuites nationales contre les auteurs des crimes relevant du Statut de Rome**". Cette conférence a été organisée conjointement par le Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques de Côte d'Ivoire et le Centre International pour la Justice Transitionnelle.

L'Ambassade de la République de la Côte d'Ivoire saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties les assurances de sa haute considération.



La Haye, le 02 SEP. 2013

Assemblée des Etats Parties
Au Statut de Rome
LA HAYE